



Dettes envers la banque la dette s'efface t-elle apres ib

Par **valbru**, le **12/12/2008** à **16:16**

bonjour,
mon comptable est partis sans me faire la cloture ni le bilan de mon entreprise individuelle aucun recours donc endette jusqu'au cou ma banque cloture mes comptes parce que trop a decouvert je me retrouve a devoir faire un dossier de surrendettement et elle ma mise chez l'huissier ou je regle 250.00 par mois mais mon interdiction bancaire s'arrete en 2010 dois-je inclure la dette de la banque dans le dossier de surrendettement et tout se stoppera en 2010 ou je devrais continuer a payer et je ne devrais plus rien puique toute les dettes se stoppe apres l'interdiction jespere avoir ete assez clair
vous remercie par avance de votre reponse
cordialement